

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Commune : HAGONDANGE (283)
Section : 15
Feuille : 000 15 01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 14-04-2011
Date d'application : ?

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de constatation :
des droits :
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-
signés(3) a été établi (1) :

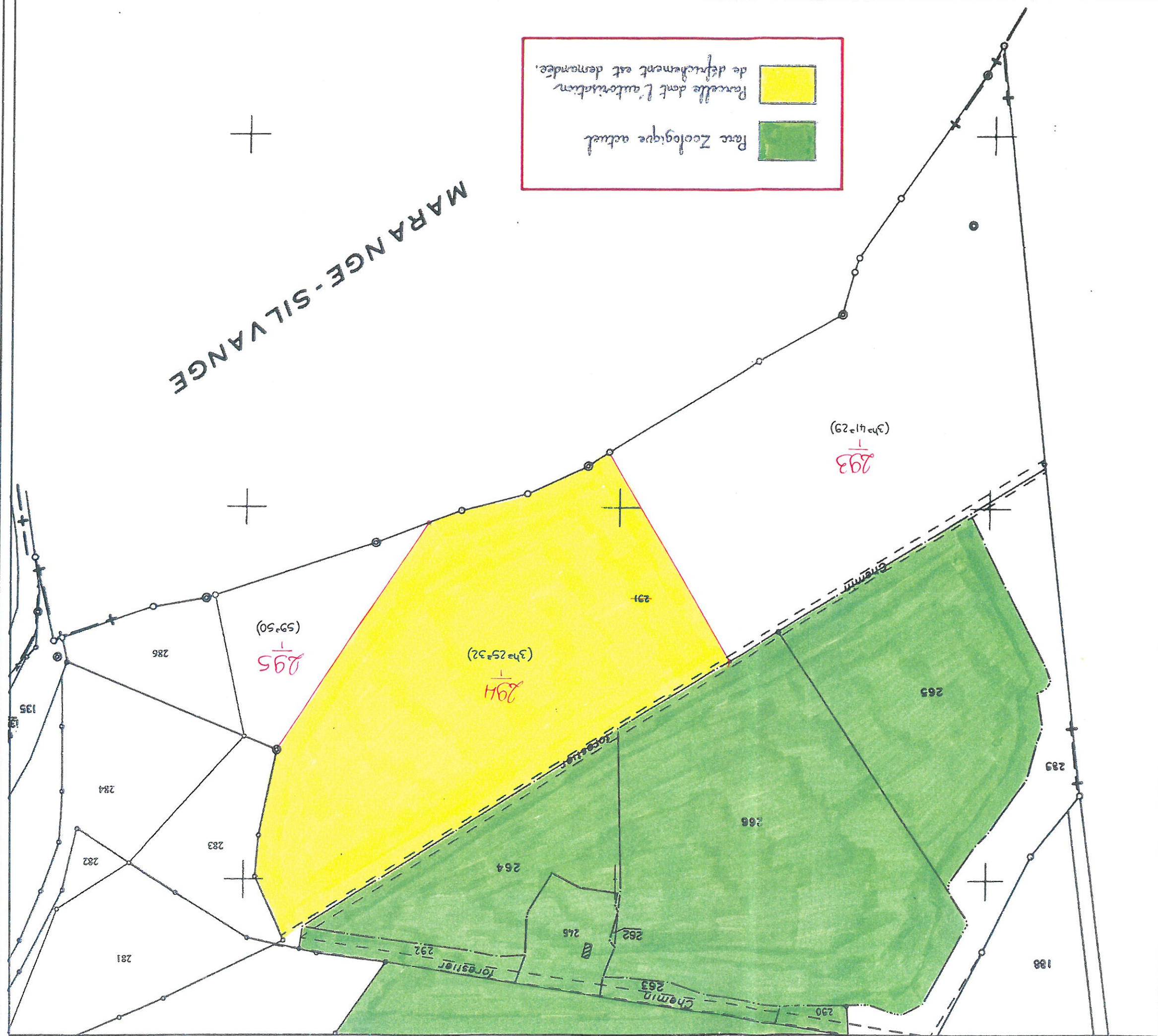
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
effectué
B - En conformité d'un piquetage :
sur le terrain.
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe,
dressé le _____ par M _____
géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations
portées au dos de la chemise 6463.
A _____ Le _____

Document d'arpentage dressé par
M. GALLANI (2) Géomètre Expert
à : THIONVILLE
date : 14 / 06 / 2011
Signature : _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas
d'une esquisse (plan renové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les
propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou
tec/nicien retraité du cadastre)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire
(mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant etc...)

MARANGE-SILVANGE

Parcelle dont l'autorisation
de défrichement est demandée.



Parcelle dont l'affectation
de défrichement est demandée.

Rare Zoologique actuel

Echelle : 1/2.000

